



Initiative 99%: une attaque contre les PME

L'initiative 99% souhaite imposer à 150% la part du revenu du capital dépassant un montant défini. Les entreprises familiales et les start-up seraient fortement touchées, alors qu'elles ne font pas partie, de loin, du 1% le plus riche. Les calculs actuels des experts fiscaux de Taxpartner confirment la lourdeur extrême des charges supplémentaires.

La pandémie de coronavirus continuera d'affecter les entreprises pendant un certain temps encore. Elle met à l'épreuve la viabilité de nombreuses PME. Il est donc d'autant plus important d'éviter d'accroître inutilement les charges et les risques. L'initiative de la Jeunesse socialiste arrive au pire moment possible. À la manière de la lutte des classes, ses auteurs entendent revoir complètement l'imposition des revenus du capital. Leur projet ignore grossièrement des normes constitutionnelles de base. C'est une des raisons pour lesquelles le Comité d'economiesuisse a décidé, le 3 septembre dernier, de recommander son rejet.

Les PME sont également concernées par l'initiative 99%. Ses auteurs le dissimulent habilement en proposant un article constitutionnel d'une grande imprécision et en interprétant leur texte de façon arbitraire. Nous avons à cœur de clarifier les choses en prévision du débat du Conseil national. C'est pourquoi economiesuisse a mandaté une étude en collaboration avec Swiss Family Business. Les calculs de Taxpartner mettent en évidence l'impact de l'initiative dans trois domaines: l'imposition courante des PME, la planification de la transmission des entreprises familiales et la vente des parts des fondateurs de

start-up.

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES FAMILIALES MENACÉE

L'initiative alourdirait considérablement l'imposition courante des entrepreneurs. Elle ferait diminuer le revenu annuel disponible de 10% à 30% environ (selon les cantons). Les conséquences fiscales seraient particulièrement dommageables pour la transmission d'entreprises familiales. Le produit net de la vente subirait en effet une baisse importante, de 25% à 50%. Ces moyens sont pourtant nécessaires pour assurer le revenu du propriétaire pendant les années à venir ou pour le partage successoral. C'est donc le repreneur de l'entreprise qui devrait, au final, financer les sommes prélevées. Cela entraînerait nécessairement une perte considérable de la substance de l'entreprise.

LA FIN DE LA SUISSE EN TANT QUE SITE D'IMPLANTATION DE START-UP

En cas d'acceptation de l'initiative, il deviendrait nettement moins intéressant de créer une start-up. Les fondateurs et premiers collaborateurs se contentent souvent de salaires très modestes. Ils sont indemnisés plus tard lors de la vente de leurs actions. Sachant que l'initiative 99% réduirait le produit net, de 25% à 50%, les fondateurs de start-up éviteraient la Suisse ou délocaliseraient à l'étranger avant de vendre leur entreprise.

Résumé des résultats de l'étude

Executive summary de l'étude

Étude complète (en allemand)